

Le Conseil RH

pour
renforcer les
compétences
de vos
équipes

unifat

Le Fonds d'Assurance Formation de la Branche sanitaire,
sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif

Employeurs – Moins de 250 salariés



Préparez l'avenir de votre établissement avec le Conseil RH d'Unifaf

Votre environnement évolue : nouvelles législations, nouveaux publics accueillis, nouvelles activités... Mesurez l'impact de ces transformations sur votre organisation et repérez les compétences à développer dans vos équipes. Unifaf vous propose une expertise gratuite et vous aide à monter le plan d'actions RH adapté.

⊕ **Un dispositif simple à mobiliser**

⊕ **Une prise en charge à 100 % par Unifaf**

⊕ **Un spécialiste RH à vos côtés**

Vous êtes une association de moins de 250 salariés

Parce que les impératifs du quotidien l'emportent souvent sur l'anticipation, vous hésitez à engager une démarche de gestion des compétences. Conscient de cette difficulté, Unifaf se mobilise pour proposer aux petites et moyennes structures une approche adaptée à leurs spécificités.

Votre organisation évolue

Face aux transformations du secteur, vous vous interrogez sur vos perspectives RH :

- ➔ Comment accompagner les salariés les moins qualifiés ?
- ➔ Comment gérer l'usure professionnelle et le turn-over sur certains métiers ?
- ➔ Comment intégrer et fidéliser un jeune dans votre établissement (formation en alternance, emploi d'avenir...)?
- ➔ Comment développer les compétences des équipes ?
- ➔ Comment optimiser votre plan de formation ?

Unifaf vous propose une expertise au plus près de votre réalité

Adapté aux enjeux propres à chaque structure, le Conseil RH se décline en quatre étapes :

- ➊ Identifiez vos besoins avec votre chargé de formation Unifaf.
- ➋ Choisissez un consultant. Dans le cadre d'un appel d'offres, Unifaf vous aide à retenir l'expert le mieux à même de vous accompagner.
- ➌ Construisez avec lui un plan d'actions. Le consultant se rend au sein de votre établissement et peut, à votre demande :
 - Réaliser un état des lieux des RH ;

- Identifier avec vous les compétences à développer et les besoins de formation ;
- Vous apporter un appui RH (rédaction de fiches de postes, formalisation d'un organigramme...).
- ➍ Intégrez ces recommandations dans votre plan de formation. Votre chargé de formation Unifaf prend le relais du consultant RH et vous propose les dispositifs et les financements les mieux adaptés.

.....

**Une prestation de
3 à 5
jours
financée à 100 %
par Unifaf**

Pour contacter votre service régional Unifaf

➔ Alsace

03 90 22 22 30
alsace@unifaf.fr

➔ Aquitaine

05 56 00 85 10
aquitaine@unifaf.fr

➔ Auvergne

04 73 28 57 40
auvergne@unifaf.fr

➔ Bourgogne

03 80 30 84 46
bourgogne@unifaf.fr

➔ Bretagne

02 23 44 04 40
bretagne@unifaf.fr

➔ Centre

02 38 42 08 44
centre@unifaf.fr

**➔ Champagne-
Ardenne**

03 26 65 81 49
champagne-ardenne@
unifaf.fr

➔ Franche-Comté

03 81 88 21 40
franche-comte@unifaf.fr

**➔ Languedoc-
Roussillon**

04 67 92 07 64
languedoc-roussillon
@unifaf.fr

➔ Limousin

05 55 10 32 00
limousin@unifaf.fr

➔ Lorraine

03 83 57 63 27
lorraine@unifaf.fr

➔ Midi-Pyrénées

05 34 31 34 60
midi-pyrenees@unifaf.fr

➔ Nord-Pas-de-Calais

03 20 30 36 90
nord-pas-de-calais@
unifaf.fr

➔ Basse-Normandie

02 31 15 65 00
basse-normandie@
unifaf.fr

➔ Haute-Normandie

02 32 31 25 23
haute-normandie@
unifaf.fr

➔ Île-de-France

01 46 00 41 29
ile-de-france@unifaf.fr

➔ Pays de la Loire

02 40 89 03 43
pays-de-la-loire@unifaf.fr

➔ Picardie

03 22 22 34 90
picardie@unifaf.fr

➔ Poitou-Charentes

05 49 77 11 33
poitou-charentes@
unifaf.fr

➔ PACAC

04 91 14 05 40
pacac@unifaf.fr

➔ Rhône-Alpes

04 72 07 45 30
rhone-alpes@unifaf.fr

➔ Île de la Réunion

02 62 90 23 59
ile.reunion@unifaf.fr